

Bekaert va émettre des Obligations 'Retail'

NV Bekaert SA va émettre des obligations à 7 ans jusqu'à € 200 millions

Bekaert annonce aujourd'hui le lancement d'une émission d'obligations, avec des échéances de 7 ans, d'un montant total global de € 200 millions (les « **Obligations** »). Les Obligations seront émises sous la forme d'une offre publique en Belgique, ouverte aux investisseurs particuliers et, dans une moindre mesure, aux investisseurs qualifiés, avec une période de souscription du vendredi 9 octobre 2020 au vendredi 16 octobre 2020 (sous réserve d'une clôture anticipée). BNP Paribas Fortis est le Coordinateur Global de l'offre et agira en tant que Joint Lead Manager dans le cadre de l'opération, en collaboration avec ING Bank et KBC. Les Obligations seront cotées sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.

Les principales caractéristiques des obligations sont énumérées ci-dessous :

Émetteur	NV Bekaert SA (une société de droit belge)
Coupages	Les Obligations sont disponibles en coupures de € 1 000
Forme et statut	Titres non subordonnés dématérialisés, soumis au droit belge Les Obligations constituent des obligations directes, inconditionnelles, non subordonnées et, sous réserve des dispositions du <i>negative pledge</i> , non garanties de l'Émetteur.
Période de souscription	Du 9 octobre 2020 à 9:00 heures CET au 16 octobre 2020 à 17:30 heures CET (sous réserve d'une clôture anticipée)
Date d'émission et de paiement	23 octobre 2020
Taille	Jusqu'à € 200 millions
Coupon annuel	2,75% (brut) payé annuellement le 23 octobre
Prix d'émission	101,875% (incluant une commission de 1,875% à charge des investisseurs particuliers ¹)
Rendement actuariel brut au prix d'émission	2,455% (en supposant que les Obligations seront détenues jusqu'à la date d'Échéance)
Rendement actuariel net après retenue d'impôt de 30%	1,639% (en supposant que les Obligations seront détenues jusqu'à la date d'Échéance)
Echéance prévue	23 octobre 2027
Remboursement	100% par coupure
Cotation	Les Obligations ne seront pas cotées
Code ISIN	BE0002735166

Communication à caractère promotionnel

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel aux fins du Règlement Prospectus (tel que défini ci-dessous).

Les Obligations constituent des instruments de dette. Un investissement dans les Obligations implique des risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs prêtent de l'argent à Bekaert qui s'engage à payer les intérêts sur base annuelle et à rembourser le principal à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut ou d'insolvabilité de Bekaert, les investisseurs peuvent ne pas récupérer les montants auxquels ils ont droit et risquent de perdre tout ou partie de leur investissement. Les Obligations sont destinées aux investisseurs qui sont capables d'évaluer le taux d'intérêt à

¹ Une autre commission est applicable aux investisseurs qualifiés, comme précisé dans le Prospectus.

la lumière de leurs connaissances et de leur expérience financière. Une décision d'investissement doit uniquement être fondée sur les informations contenues dans le prospectus relatif à l'offre des Obligations (le « **Prospectus** »). Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs doivent lire le Prospectus dans son entièreté (et en particulier la Partie 2: Facteurs de risque aux pages 10 à 24 du Prospectus). Les investisseurs doivent en particulier prendre note que la longue teneur des Obligations et la pandémie COVID actuelle pourrait accroître l'importance des facteurs de risque identifiés liés à l'Émetteur et aux Obligations et que le ratio d'endettement de l'Émetteur est élevé qui peut entraîner un risque de (re)financement. Chaque investisseur potentiel doit examiner avec soin s'il est approprié pour ce type d'investisseur d'investir dans les Obligations, en tenant compte de ses connaissances et de son expérience, et doit, si besoin, obtenir des conseils professionnels.

Utilisation du produit

Le produit de l'émission des Obligations sera initialement détenu en espèces par Bekaert et, en date du 9 juin 2021, sera entièrement affecté au remboursement d'une partie du solde de € 380 000 000 d'obligations convertibles émis par l'Émetteur en 2016 qui viendront à échéance à ladite date. Avec cette émission d'Obligations, Bekaert vise à augmenter l'échéance moyenne de l'encours de sa dette et à atteindre un équilibre optimal entre le financement bancaire et le financement par les marchés financiers.

Souscription

Le montant minimum de souscription pour les investisseurs est € 1 000.

Les Investisseurs particuliers sont encouragés à souscrire aux Obligations le premier jour ouvrable de la période de souscription (soit le vendredi 9 octobre 2020) avant 17:30 heures (CET) afin de s'assurer que leur souscription soit prise en compte lorsque les Obligations sont attribuées, sous réserve, le cas échéant, en cas de sursouscription, d'une réduction proportionnelle de leur souscription. Différents pourcentages de réduction peuvent être applicables aux souscripteurs, en fonction de l'intermédiaire financier par l'intermédiaire duquel ils ont souscrit aux Obligations.

Coûts

Il y a une commission de 1,875% à charge des investisseurs particuliers. Les services financiers relatifs aux Obligations seront fournis gratuitement par les Joint Lead Managers. Les Investisseurs doivent se renseigner sur les frais que leurs institutions financières peuvent facturer.

Prospectus / Restrictions de vente

Le [Prospectus](#) a été approuvé en tant que prospectus par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (la «**FSMA**»), en tant qu'autorité compétente en vertu du Règlement (UE) 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** »). La FSMA a approuvé le Prospectus uniquement parce que celui-ci satisfait aux normes d'exhaustivité, d'intelligibilité et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus. L'approbation de la FSMA ne doit pas être considérée comme une approbation de l'émetteur ou (de la qualité) des Obligations. Les investisseurs devraient faire leur propre évaluation quant à l'opportunité d'investir dans les Obligations. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de bien comprendre les risques potentiels et les avantages associés à la décision d'investir dans les Obligations.

Le Prospectus (qui inclut les restrictions de vente applicables) peut être consulté sur les sites internet de la FSMA (www.fsma.be/fr/prospectus-ems), sur le site internet de Bekaert, dans la partie destinée aux investisseurs (<https://www.bekaert.com/en/investors/financing/financial-instruments-bonds>), sur le site internet de BNP Paribas Fortis (www.bnpparibasfortis.be/emissions), sur le site internet de ING (www.ing.be/fr, rendez-vous sur "Retail - Investir – Investissements – Obligations") et sur le site internet de KBC (www.kbc.be/bekaert). Le Prospectus est disponible en néerlandais et en anglais et un résumé en français est également disponible.

Profil d'entreprise

Bekaert (bekaert.com) est à l'échelle mondiale leader sur ses marchés et leader technologique dans le domaine de la transformation et de revêtements de fil d'acier. En offrant de manière continue de la valeur ajoutée à nos clients de par le monde, nous nourrissons l'ambition d'être leur fournisseur préféré de produits et de solutions de fil d'acier. Bekaert (Euronext Bruxelles: BEKB) est une entreprise globale, employant 28 000 personnes dans le monde, ayant son siège en Belgique et réalisant un chiffre d'affaires global de € 5 milliards en 2019.

Plaintes

Si vous avez une plainte à formuler, vous pouvez l'envoyer:

- Par courrier ordinaire à BNP Paribas Fortis – Gestion des plaintes – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ou par email à: gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com.
- Par courrier ordinaire à ING, Customer Service, Cours Saint-Michel 60, 1040 Bruxelles ou par email à: plaintes@ing.be.
- Par email à KBC: plaintes@kbc.be ou par téléphone: 0800 62 084.

Si votre plainte n'est pas réglée par le biais des procédures mentionnées ci-dessus, vous pouvez contacter l'Ombudsman en conflits financiers (<https://www.ombudsfin.be/>) par courrier ordinaire à North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, boîte 2, 1000 Bruxelles ou par email: ombudsman@ombudsfin.be.

Exonération de responsabilité

LA PRESENTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DIFFUSÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE.

La présente communication ne constitue pas une offre de vente ou de souscription de titres, ni une invitation à faire une offre d'achat ou de souscription de titres, et les titres ne peuvent être vendus ou souscrits dans un pays où une telle offre, invitation, vente ou souscription serait illégale sans souscription ou qualification préalable en vertu de la législation financière dudit pays.

L'émission, la souscription ou l'achat de titres sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires particulières dans certaines juridictions. La NV Bekaert SA n'est pas responsable en cas de violation de ces restrictions par quiconque.

Aucune offre publique ne sera faite sur les titres visés dans le présent document aux États-Unis. Les titres auxquels il est fait référence dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le «**Securities Act**») ou auprès de toute autre autorité de surveillance de titres d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis et ne peuvent être offerts, vendus ou livrés de quelque autre manière, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption ou d'une opération non soumise aux conditions d'enregistrement du Securities Act et aux lois applicables des États-Unis.

Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été approuvés ou rejetés par la SEC, toute autre autorité de contrôle des titres d'un État ou tout autre organisme de contrôle des États-Unis, et ces autorités n'ont pas évalué le caractère approprié de l'offre proposée ni le caractère adéquat ou l'exactitude du présent document. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis.

Le présent document n'est pas un document d'offre ou un prospectus relatif à une offre de titres par NV Bekaert SA. Les investisseurs ne peuvent accepter une offre de titres qui sont mentionnés dans le présent document ni les acquérir à moins qu'ils ne le fassent sur la base des informations contenues dans le Prospectus. Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel aux fins du Règlement Prospectus.